

NBI : fermeture des vannes !



Montreuil, le 11 mai 2022

La CGT PJJ avait des craintes... Verdict : la DPJJ ose aller encore plus loin ! Dans la droite ligne de l'application de sa politique restrictive, la DPJJ fait aujourd'hui le choix de fermer l'accès aux droits d'un nombre conséquent d'agents tout en attribuant la NBI à une poignée de professionnels (75 tout au plus). Mais combien de retraits ? La DPJJ, lors de l'audience du 10 mai, a refusé de nous communiquer le nombre d'agents concernés par les suppressions qu'engendrerait ce projet de décret.

Ce dernier vise à limiter la NBI à quelques corps sous certaines conditions, et surtout en la supprimant pour l'ensemble des agents qui interviennent dans le ressort d'un Contrat Local de Sécurité. La DPJJ, qui ose prétendre que cette réforme se fera à moyens constants, fait surtout le choix de l'économie tout en ajoutant de nouvelles injustices. Ce projet de modification paraît d'autant plus incompréhensible dans un contexte où la PJJ peine à être attractive.

De plus, la CGT PJJ est en colère quant à la précipitation avec laquelle la DPJJ veut mener ce dossier : prise de connaissance ce jour et passage au vote en Comité technique Ministériel le 24 mai. Pourquoi autant de hâte ?

Pour notre organisation, une telle offense aux droits des agents, ne laissant aucune possibilité de négociations, est inacceptable. Par conséquent, nous avons décidé de quitter la réunion, rejoints par d'autres OS.

La CGT PJJ activera tous les leviers en sa possession pour s'opposer à ce projet !

Un tract plus détaillé sera envoyé dans un second temps.

CGT PJJ – case 500 – 263, rue de Paris - 93514 Montreuil Cedex
Tél. Portable : 06 33 33 02 50

E-mail : cgtppj.national@gmail.com – Site internet : www.cgtppj.org - Facebook : CGT PJJ Justice

